

NEWSÉLUS

Janvier 2025 | #44



Octroi de fonds de concours dans le cadre du pacte financier et fiscal de solidarité 2022-2025 – Saint-Juéry et Le Séquestre

En 2022, les élus ont approuvé une autorisation de programme de 10 millions d'euros sur 2022-2025 pour soutenir les investissements des communes : c'est un des volets du pacte financier et fiscal de solidarité. Ce soutien aux investissements des communes prend la forme d'octroi de fonds de concours.

Lors du Conseil communautaire du 17 décembre dernier, les élus ont acté l'octroi de fonds de concours suivants :

- **La commune de Saint-Juéry** va bénéficier d'un fonds de concours pour la réfection de la toiture de l'église aux Avalats et l'éclairage du gymnase Salengro pour 50 % du coût total de chaque projet, respectivement estimés à 83 821 € et 16 263 €.
- **La commune du Séquestre** va bénéficier d'un fonds de concours pour la construction d'une aire de jeux et la réfection de la toiture de l'école pour 25 % du coût total de chaque projet, respectivement estimés à 65 205 € et 44 666 €.

L'Agglomération poursuit son action en faveur des mobilités douces



Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur cyclable, qui définit les orientations et priorités d'aménagement pour les années à venir, la Communauté d'agglomération de l'Albigeois poursuit ses aménagements.

À Dénat

Création d'une voie verte de près de 2 km avec pour objectif de créer une liaison cyclable et piétonne sécurisée entre le centre de la commune, les arrêts de transports interurbains situés le long de la RD 612 et le chemin des droits de l'homme. Avec cette voie verte, la commune se connecte au réseau cyclable de l'agglomération pour des déplacements du quotidien et de loisirs.

→ *Coût des travaux : 929 000 € (projet subventionné à hauteur de 50 %).*

À Puygouzon

Actualisation des acquisitions foncières relatives à l'aménagement d'une voie verte entre les chemins de Bellevue, Bramevaques et Rouquette.

→ *Le coût des aménagements de cette voie verte s'élève à 325 000 € (projet subventionné à hauteur de 30 %).*

→ *À SAVOIR : le programme d'action ambitieux de la Communauté d'agglomération de l'Albigeois en matière de déplacements doux doit permettre de réaliser sur la période 2024-2029 près de 30 km d'aménagements cyclables sécurisés à l'échelle des 16 communes, auxquels il faut également ajouter 10 km d'aménagements cyclables partagés (chaucidou et bandes cyclables).*

Mise en place du nouveau dispositif « Ma Prime 1^{re} Clef »

Pour accompagner les Grands Albigeois dans leur projet d'accession à la propriété, l'Agglomération met en place un nouveau dispositif d'aide. Remplaçant l'ancien « Prêt 1^{re} Clef », il est désormais accessible aux achats dans le neuf comme dans l'ancien. Il est octroyé sous forme de subvention, moyennant quelques conditions :

- acquérir sa résidence principale dans l'une des 16 communes de l'Agglo ;
- être primo-accédant, c'est-à-dire ne pas avoir été propriétaire de sa résidence principale durant les 2 années précédentes ;
- avoir des revenus ne dépassant pas ceux définis pour le PTZ de l'État.

L'aide forfaitaire est de 5 000 € avec une bonification supplémentaire de 1 000 € pour chaque enfant de 0 à 16 ans (dans la limite de 3 enfants).



Une enquête mobilité pour adapter les offres de l'Agglo



L'Agglomération lance une grande enquête mobilité. Cette étude, qui s'inscrit dans le cadre des « Enquêtes mobilité certifiées Cerema » (EMC²) réalisées tous les dix ans environ par les agglomérations françaises, permettra d'obtenir une photographie précise des pratiques de déplacements un jour moyen de semaine. Elle se déroulera du 16 janvier au 12 avril 2025.

2 816 habitants de l'Agglomération seront tirés au sort et recevront un courrier par voie postale, les informant d'un appel d'un appel téléphonique d'un enquêteur d'IPSOS en charge de l'enquête. Les personnes tirées au sort seront interrogées sur leurs pratiques de déplacement de la veille. Les entretiens téléphoniques seront réalisés du mardi au samedi.

En savoir plus

Transfert de la compétence du conservatoire de musique et de danse du Tarn à l'Agglo

Le Conseil communautaire a entériné le transfert de la compétence relative à l'enseignement musical et artistique dispensé par le conservatoire de musique et de danse du Tarn (CMDT) des communes à la Communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Jusqu'à présent, seule la Ville d'Albi était membre du CMDT avec une participation statutaire relative aux frais de scolarité des élèves de l'antenne d'Albi à hauteur de 765 130 €.

Il a été acté que la retenue sur attribution de compensation de la Ville d'Albi s'effectuerait au prorata du nombre d'élèves de la commune, la Communauté d'agglomération de l'Albigeois prenant en charge le coût des scolarités hors Albi.

Le rapport du développement durable 2023 est en ligne



Ce rapport d'activité est l'occasion de réaliser un point sur la situation de l'Agglomération en matière de développement durable, sur les politiques menées sur le territoire et de dresser un bilan des actions conduites pour améliorer cette situation. Ce document est accessible sur le site internet grand-albigeois.fr rubrique Publications.

[Consulter le rapport](#)

Le prochain Conseil communautaire aura lieu le **mardi 11 février 2025** à 18h30 en salle des États à l'Hôtel de Ville d'Albi.

Retrouvez toutes les délibérations sur www.grand-albigeois.fr/lagglomeration/le-conseil-communautaire/

Si vous souhaitez recevoir la NEWSÉLUS sur une autre adresse mail, faites-le nous savoir sur communication@grand-albigeois.fr.

